

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 5 mai 2026, a adopté la résolution suivante :

- Résolution **CA26 08 0206** visant à autoriser temporairement l'usage « 2223-01 parc de stationnement extérieur » sur le lot 1 434 946 comportant un bâtiment commercial situé au 4375, boulevard Henri-Bourassa, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Cette résolution est entrée en vigueur le 26 mai 2026, date de délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Elle est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consultée en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 27 mai 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement